

Indiens, on ne peut trop faire l'éloge du Colonel McLeod, dont le rôle a été consacré par la signature du traité de paix sur les rives de la rivière Bow, en 1877, sauf erreur.

Des voix: Bravo.

M. Horner: J'espère que la Commission des lieux et monuments historiques commémorera l'événement de façon appropriée. J'ai visité le lieu même où le traité de paix fut signé. L'événement devrait être commémoré—et j'insiste sur les mots qui suivent—à cause de la confusion qui règne aujourd'hui chez nos Indiens. Près de 100 ans se sont écoulés depuis cet événement, et ceux qui nous jugent peuvent dire que l'homme blanc n'a pas réussi à faire une place à l'Indien dans sa société. Je n'aimerais pas qu'on nous juge, et avec raison, aussi sévèrement.

J'aimerais plutôt que 100 ans après la signature du traité, nous créions pour nos Indiens une place dans notre société et que nous les traitions à tous égards en citoyens canadiens authentiques. Il conviendrait que le gouvernement fédéral et les provinces en cause commémorent la signature du traité. Il était sûrement important pour les intéressés au moment de sa signature. Et j'espère qu'à l'avenir, il aura aussi pour nous une certaine importance.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois informer la Chambre que si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai pas beaucoup de remarques à faire.

Je remercie mes honorables amis de s'en être généralement tenus au sujet présentement à l'étude et qui est assez simple, c'est-à-dire l'augmentation du nombre des commissaires et leur rémunération.

Je voudrais simplement faire. . .

[Traduction]

Je pense que nous reconnaissons tous que Nancy Greene a très bien mérité de la patrie, et nous pouvons en être fiers. Je suis certainement heureux de lui rendre hommage. Mais elle est si jeune et si débordante de vie que nous ne saurions l'assimiler à un monument historique. Il existe sans doute d'autres moyens de lui rendre hommage, pour l'honneur qu'elle a fait rejaillir sur le Canada.

• (8.40 p.m.)

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.)

[M. Horner.]

LA LOI SUR LES BREVETS—LA LOI SUR LES MARQUES DE COMMERCE

EXTENSION DES POUVOIRS DU COMMISSAIRE AUX BREVETS

La Chambre reprend la discussion, ajournée le vendredi 17 janvier 1969, sur la motion de l'honorable M. Basford proposant la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du bill n° C-102 modifiant la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'espère que le bill sera adopté rapidement et déferé au comité qui aura le loisir de l'examiner en détail et que l'on signalera aux membres du comité et aux députés les améliorations à y apporter.

Je tiens à spécifier bien clairement que mon parti ne s'oppose pas à la deuxième lecture du bill. A vrai dire, nous sommes vivement désireux de le voir approuver conformément à notre nouveau Règlement, pour le déferer ensuite au comité qui pourra l'étudier. Je crois que personne ne contestera cela. On a laissé entendre le contraire pourtant. J'ai lu les discours faits jusqu'à présent en cette enceinte et certaines insinuations déloyales ont été faites au sujet de la prise de position de notre parti.

Il est exact que, pour employer un terme juridique, nous l'approuvons, mais «dubitante». Nous doutons en effet que ce bill ait les résultats qu'anticipe le ministre—mais nous l'espérons. Les médicaments et les prix des médicaments sont très importants pour les Canadiens. Nous nous tromperions si nous croyions le contraire. Nous estimons toutefois que ce bill aurait pu être meilleur. Les députés ministériels l'ont dit aussi. Les députés du parti à ma gauche l'ont affirmé. L'avenir nous le dira.

Personnellement, je suis partisan de toute mesure raisonnable, visant à améliorer les médicaments et à réduire leur prix. Par contre, je suis adversaire de toute mesure qui aurait pour résultat de faire baisser la qualité des médicaments mis à la disposition de nos compatriotes. Nous devons mettre tout en œuvre pour soulager la maladie, et le cortège de malheurs de toute sorte qui l'accompagne, mais il serait mal de tromper les gens et de leur offrir des médicaments qui ne donneraient pas les résultats escomptés. C'est un mauvais calcul que de donner à ces malades des médicaments à meilleur marché, s'ils ne sont pas aussi efficaces. Voilà notre opinion là-dessus.